



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/1999/9/Add.1
30 novembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
(Soixante et unième session, 8-11 février 1999,
point 9 c) de l'ordre du jour)

TENDANCES, POLITIQUE ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Études entreprises par d'autres organisations sur l'économie
des transports et le coût des infrastructures

Additif 1

Transmis par la Commission européenne

Note : Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu.

* * *

La distribution des documentations du Comité des transports intérieurs n'est plus restreinte. En conséquence, le secrétariat a adopté un nouveau système de numérotation selon lequel les documents de travail porteront la cote TRANS/année de la session/numéro. L'ancien système de numérotation (ECE/TRANS/numéro) sera conservé pour les rapports, ordres du jour provisoires, résolutions et publications importantes.

DIRECTION GÉNÉRALE B

Coûts d'infrastructure et d'entretien et coûts de la détérioration des routes par différents véhicules utilitaires dans l'UE (No VII B1 32/97)

L'étude examine les coûts de l'infrastructure routière (y compris les coûts d'encombrement) et les dépenses dans tous les États membres et la Suisse, en s'attachant plus particulièrement aux véhicules utilitaires. Des différences sensibles apparaissent entre les États membres et des paramètres importants de la procédure d'estimation des valeurs en capital et des dépenses d'équipement sont définis aux fins de l'imputation des coûts aux différentes catégories de véhicules ainsi que pour les estimations du coût des encombrements. L'une des principales conclusions est qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une méthode harmonisée mais un cadre méthodologique harmonisé susceptible de tenir compte des situations nationales particulières.
